

Redadeg 2016 Appel à projets

Annexe : dossier de candidature

La Redadeg poursuit son action en faveur de la langue bretonne en 2016.

Changement important :

La Redadeg donnera sa préférence au financement de projets plus importants : le financement pourra aller jusqu'à 60 000 € pour un seul projet.

Précisément cela signifie que nous pourrions décider de financer soit un seul projet s'il nous semble répondre à nos attentes, soit un projet principal avec un budget important et des projets secondaires plus modestes mais intéressants.

Par exemple : soit un seul projet pour 60.000 €, soit un grand projet pour, par exemple 40.000 €, et plusieurs autres projets pour un montant inférieur à chacun.

Seuls les projets pour lesquels le montant demandé à la Redadeg est égal ou supérieur à 50% du budget total seront acceptés.

Les objectifs et attentes de l'appel à projets

- valoriser et appuyer des partenariats et le travail en commun de différents acteurs,
- susciter l'émergence d'idées et de propositions nouvelles qui dynamiseraient la pratique de la langue et toucheraient de nouveaux publics
- soutenir les initiatives d'utilisation de la langue bretonne entre les participants,
- accompagner le développement de nouveaux média pour la divulgation et la lisibilité de la langue.

Ces attentes sont vastes mais n'interdisent aucune thématique, elles laissent aux acteurs toute latitude du moment que le soutien à la langue bretonne est au cœur de leur projet.

Les fondamentaux.

Les projets seront étudiés s'ils respectent ces fondamentaux incontournables :

- la langue bretonne n'est pas présentée ou utilisée comme un symbole, elle est en usage dans le cadre du projet et elle est prioritairement la langue de communication entre les porteurs du projet. Pour être recevable, le dossier de présentation doit être écrit en breton ou bilingue breton/français ou breton/gallo.
- le projet doit permettre le développement de la pratique de la langue et/ou poser les bases de la transmission ou de la diffusion de la langue

Procédure de l'appel à projets

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Les associations et les entreprises peuvent présenter un projet. Les dossiers proposés par une personne individuelle ne seront pas acceptés.

Les dossiers de création d'école Diwan ne seront pas acceptés car il est versé à Diwan Breizh, la fédération des écoles Diwan, la moitié du bénéfice réalisé à chaque Redadeg. Nous laissons à Diwan Breizh le soin de gérer cet apport en fonction des besoins et des projets existants.

La Redadeg collecte des fonds pour le soutien à la langue bretonne. Cependant nous sommes ouverts au financement d'un projet qui permettrait de valoriser également la **langue gallèse**, autre langue de Bretagne que nous respectons. Un projet en soutien au gallo pourra être soumis au conseil des sages dans le cadre des projets secondaires.

La validation de l'appel à projets

- 1/ Le conseil d'administration se réserve le droit d'apprécier l'originalité et la pertinence d'un projet. Il peut rejeter un dossier s'il ne le juge pas conforme aux fondamentaux posés dans l'appel à projets.
- 2/ Il transmet ensuite les dossiers au « comité des sages » qui appréciera chaque projet et rédigera ses propositions de financement au vote de l'Assemblée Générale. Le comité des sages est indépendant de l'association, il est constitué de personnes (entre 5 et 9) venant de milieux différents (media, enseignement, culture, entreprise,...) et pouvant apporter un regard éclectique sur les projets présentés.
- 3/ L'Assemblée Générale valide en dernier ressort les propositions et choix retenus.

Le financement des projets

L'enveloppe budgétaire globale que mobilise l'association est fonction du montant des sommes qui seront collectées lors de la Redadeg par la vente des kilomètres et des produits annexes. Nous avons pu verser aux projets spécifiques hors Diwan, 60.500€ en 2012 et 62.500€ en 2014. Nous restons sur cette perspective en espérant bien sûr l'améliorer.

Le postulat de base est que chaque projet retenu serait financé pour un montant situé dans une fourchette entre **2.000 € minimum et jusqu'à 60.000 €.**

A la clôture des comptes (en sept/octobre qui suit la Redadeg) le point est fait sur le montant des sommes qui peuvent être redistribuées. La moitié de l'aide est alors versée pour lancer la réalisation du projet, le complément n'étant versé que sur présentation du bilan et de factures prouvant la bonne réalisation du projet.



Le choix des projets

Il sera demandé au « comité de sages » d'effectuer son choix selon les critères d'appréciation suivants :

- adéquation aux objectifs généraux de l'opération et de l'appel à projets,
- utilisation de la langue bretonne dans la réalisation du projet,
- qualité de la mise en relation des acteurs sur le secteur concerné,
- niveau de mobilisation des acteurs dans le cadre du projet et qualité des prestations proposées,
- qualité des supports de transmission de la langue développés dans le cadre du projet,
- ampleur du territoire couvert par le projet et du public auquel il s'adresse
- pérennité du projet dans la durée et capacité de le poursuivre sur les années suivantes,

Le calendrier de l'appel à projets

Envoi des candidatures à l'appel à projets : **impérativement avant le 31 mai 2015**

Validation des projets : **à partir de la deuxième quinzaine de juin 2015.**

**Bon vent aux grands projets émergents
et bon courage aux nombreux participants !**

